



## sommaire

### URBANISME

- Petite histoire de l'île Héloïse p. 3
- Un centre commercial de plus à Argenteuil p. 5
- EuropaCity, un projet qui fait l'unanimité... contre lui p. 6
- La réponse champêtre de la Convergence p. 7

### TRANSPORTS

Serqueux-Gisors, au fil des mois et des rails p. 8

CLIMAT... air et énergie du Grand Paris p. 10

### FORÊT

L'ONF et les massifs périurbains p. 11

### ESPACES NATURELS

- PNR Oise-Pays de France, la parole aux communes p. 12
- Inventaire des zones humides p. 13
- La nature sauvage des bords de Seine à Bezons p. 14

### FAUNE

Quand le cerf perd la tête p. 16



À LA MÉMOIRE DE RÉMI FRAISSE,  
MILITANT DE FNE.

## « Le bon chèque sous les yeux »

par Bernard Loup,  
président de Val-d'Oise Environnement

**Que le maire de Gonesse soit très contrarié par l'avis défavorable obtenu comme conclusion du processus de révision du PLU de la commune de Gonesse : normal! Mais une telle décision, prise par un commissaire enquêteur, ne peut justifier les propos tenus devant la caméra d'une télévision nationale : « les agriculteurs à partir du moment où on leur met le bon chèque sous les yeux, ils prennent... » Quel mépris pour celles et ceux qui ont pratiqué le métier de paysanne et paysan et se retrouvent à la fin de leur carrière devant des piles de dossiers d'expropriation voulue par des élus.**

**Avec un chèque, les mêmes bétonneurs achètent une pleine page de l'édition nationale du Parisien daté du 17 octobre pour interpellier le président de la République pour la ligne 17 en 2024, en utilisant la photo et les propos prêtés à la jeune Aïssata de Villiers-le-Bel.**

**Non, avec vos chèques, vous n'achèterez pas celles et ceux qui ont l'amour de la terre nourricière! Tout ça pour la seule gare du réseau du Grand Paris Express située dans le Val-d'Oise, loin des habitants qui l'utiliseront très peu. Au détriment des vrais besoins :**

- amélioration des RER B et D (plus de trains)
- accélération de la mise en service de la tangentielle nord (T11) qui vient seulement d'être mise en service d'Epinay au Bourget RER alors qu'elle doit relier Sartrouville à Noisy-le-Sec
- prolongement du tram T5 de Garges-Sarcelles jusqu'au Bourget RER
- création d'une branche du T5 vers Villiers-le-Bel
- interconnexion de la ligne H avec le métro automatique à Saint-Denis Pleyel.

## Deux nouveaux sites

### Le Panier d'Argenteuil

[amap-argenteuil.wixsite.com/amap-argenteuil](http://amap-argenteuil.wixsite.com/amap-argenteuil)

### EVA - Environnement et Cadre de vie à Argenteuil

<https://associationeva.wixsite.com/associationeva>

AGORA 95

Bulletin de liaison de Val-d'Oise Environnement

Association loi 1901  
déclarée sous le n° 2/04912 le 27 juillet 1992

Contact : Bernard Loup, président de VOE  
19, allée du Lac 95330 Domont

Tél. : 01 39 35 00 50  
contact@valdoise-environnement.fr  
www.valdoise-environnement.fr

Directeur de la publication : Bernard Loup  
Coordnatrice : Dominique Védry

ISSN 1252-0365 Imp. Stip - Domont  
Val-d'Oise Environnement est membre de FNE Ile-de-France



## Marines : échec à Market

La CDAC, où siégeaient Bernard Loup au titre de VOE et Didier Malé pour le Roso (Oise), avait donné un avis favorable (moins les deux associations) au transfert d'un magasin à l'enseigne Market du centre-ville de Marines sur une zone de terres cultivables situées en périphérie. Le Roso et VOE avaient saisi la CNAC. Mais la CNAC a annulé l'avis de la CDAC après avoir acté la renonciation du pétitionnaire à déplacer son magasin! ■■■

## Argenteuil : Fête de la transition



VOE était présent à la fête de la Transition organisé par le

groupe Alternatiba Argenteuil, le 23 septembre. Les cyclistes de l'Altertour y faisaient étape avant de rejoindre les champs de Gonesse le mercredi, accueilli par le CPTG. Journée très conviviale où l'animation (un vélo blender pour faire des *gaspachos*) proposée par Arnaud Destrée a fait un malheur! ■■■

## Cergy : VOE au forum

Le 9 septembre, Val-d'Oise Environnement était présent pour la première fois à la traditionnelle journée des associations au parc François-Mitterrand à Cergy et a pu y rencontrer des élus : Jean-Paul Jeandon, maire de Cergy, et Alexandre Pueyo, conseiller départemental en charge de l'environnement. L'objectif de VOE est de développer un réseau de veille sur l'agglomération et de jouer son rôle de partie prenante dans les décisions d'aménagement de l'agglomération. Cela a aussi permis de rappeler les actions des associations adhérentes : 3 Tilleuls de Vauréal, Le clos des Anglaises-Carf à Pontoise et Val de Viosne Environnement à Puiseux. ■■■

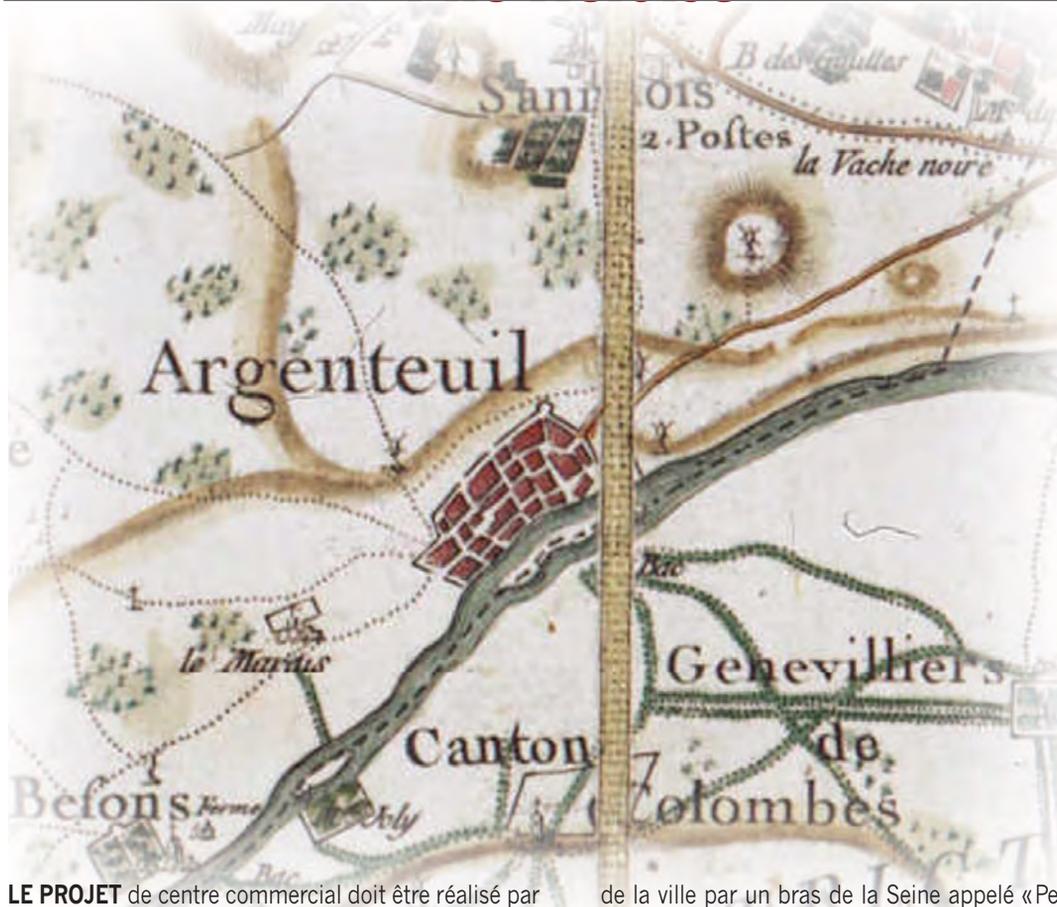
## Louvres : Point à la ligne

Après vingt-deux ans de bagarre, d'avancées, de reculs, la ligne de 400 000 volts a disparu du quotidien du lotissement. Plus de grésillement, plus de peur des grands vents qui font vibrer les pylônes, plus de coups de jus sur les Velux ou les clôtures. Finie la peur des risques pour la santé des enfants. Maintenant tout est réalisé. Il restera à fermer les dossiers et l'association. Retenez bien cette date : **samedi 25 novembre**, l'association organise sa dernière assemblée, pour terminer en beauté cette longue aventure. ■■■

LA DÉAMBULATION EN  
MUSIQUE AVEC LA BATUCADA  
ET LES LÉGUMES RÉCOLTÉS  
SUR LE POTAGER ASSOCIATIF  
DE GONESSE, LE 8 OCTOBRE  
À PARIS.  
LIRE P. 6 ET 7.

# Petite histoire d'une île à Argenteuil : l'île Héloïse

urbanisme



CARTÉ DE CASSINI 1780

**LE PROJET** de centre commercial doit être réalisé par un promoteur auquel le conseil municipal a autorisé la vente de ce terrain qui appartenait à la ville. Il sera également construit autour de ce multiplexe des restaurants et certains commerces, d'ici à 2019.

Ce terrain est situé près du pont routier d'Argenteuil et fait le lien entre les Hauts-de-Seine (Gennevilliers et Colombes) et le sud du Val-d'Oise. Il est vrai que la ville d'Argenteuil fait désormais partie de l'intercommunalité de la Boucle Nord de la Seine du Grand Paris. C'est donc une position stratégique pour attirer davantage de public.

Dans cet espace se trouve la salle Jean-Vilar (salle polyvalente de 2000 places), inaugurée le 13 mars 1971, et dont la construction a été votée par le conseil municipal en 1969. Cette salle est très utilisée par les nombreuses associations argenteuillaises (bals, repas, spectacles, etc.). La salle Pierre-Dux, plus petite (560 places), fait partie du même bâtiment et permet des expositions et des concerts variés.

## De l'utilité de connaître l'histoire de ce territoire du centre-ville

Cette zone correspond géographiquement à une ancienne île de la Seine surnommée au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle «La Grande Île», puis, plus tard, l'île Héloïse.

Sur les représentations cartographiques les plus anciennes, on remarque l'existence de cette île séparée

de la ville par un bras de la Seine appelé «Petit Bras de la Seine». Aujourd'hui, cet espace est séparé de la Seine par la RD 311 (la voie sur berges) qui permet la liaison entre l'autoroute A 15 avec Argenteuil (liaison est-ouest) et Bezons.

C'est maintenant une zone végétalisée, dans l'alignement du marché Héloïse qui est prolongé par un espace arboré très prisé par les habitants, et qui sert de promenade plantée et à différentes manifestations de plein air. Le souhait de la municipalité actuelle est de rendre les berges de la Seine accessibles à tous, car elles ont été rendues célèbres par les peintres impressionnistes connus dans le monde entier (Monet, Pissarro, etc.).



CRUES DE JANVIER 1910 BOULEVARD HÉLOÏSE.

Ce nouveau projet de création d'un cinéma multiplexe à la place de la salle Jean-Vilar nécessite la démolition des anciens bâtiments qui, certes, ne sont plus aux normes actuelles de sécurité pour recevoir du public (ERP<sup>2</sup>). Mais ce projet est très contesté par la population argenteuillaise. En effet, où seront accueillies les manifestations associatives à l'avenir ?

## Un parking sur un sol alluvionnaire !

Les nouvelles constructions prévues imposent, bien entendu, des places de parking. Actuellement, près de la salle Jean-Vilar, se trouve un grand parking de sur- >>>

**La CDAC' a autorisé, le 26 janvier 2017, le projet de construction d'un multiplexe sur un terrain à l'entrée de la ville, où se trouve, actuellement, la salle Jean-Vilar, salle des fêtes polyvalente. Le projet étant « saucissonné », une autre commission a examiné en octobre le projet de centre commercial attenant à ce projet. A signaler que Côté Seine se situe à deux pas de ce nouveau centre.**

1. CDAC : COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE.
2. ERP : ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC.



## >>> Suite Petite histoire d'une île à Argenteuil : l'île Héloïse

face qui permet, en dehors des jours de marché, un stationnement gratuit, proche du centre-ville, donc très prisé par les habitants.

Qu'en sera-t-il dans le nouveau projet? Où seront les places de stationnement, en surface ou en sous-sol? La gratuité sera-t-elle maintenue?

Au regard de l'histoire géographique du lieu, il semble peu raisonnable, d'y prévoir plusieurs niveaux de parking souterrains. Car, il ne faut pas oublier que cette «Grande Île» s'est formée par l'accumulation des alluvions de la Seine (dépôts fluviaux), qui constituent le sous-sol de cette ancienne île.

Ces dépôts sont le support d'une nappe d'eau permanente dite «nappe alluviale». C'est un réservoir d'eau important qui contribue, entre autres, à la régulation des crues par débordement de la Seine. De plus, un sous-sol alluvionnaire de ce type est compressible (on peut le comparer à une éponge imbibée d'eau!), et n'est guère propice à l'édification de différents niveaux de sous-sols de même qu'à des constructions très pesantes...

### Une île jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle

En s'intéressant à l'histoire de cette île, on peut noter qu'elle était encore insulaire sur le cadastre du xv<sup>e</sup> siècle. Le petit bras de la Seine, à faible courant, servait de port aux Argenteuillais. C'est un conseil municipal de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, en 1793, qui décida, en grande partie pour des raisons sanitaires – insalubrité croissante, épidémies fréquentes –, de combler ce bras mort (travaux reconnus dès 1783 par l'intendant de la généralité de Paris).

Le comblement a été réalisé avec différents déchets domestiques ainsi qu'avec des éléments des anciens remparts de la ville. Un plan d'assèchement de ce bras mort fait partie des documents du musée d'Argenteuil.

Aujourd'hui son emplacement correspond au tracé du boulevard Héloïse. La gendarmerie, la nouvelle mairie, des guinguettes s'y sont installées quand le remblaiement fut terminé en 1818.

La présence d'eau, du chemin de fer (gare construite en 1863) ainsi que d'énormes espaces disponibles à des prix «agricoles» attirent à Argenteuil des industries qui s'établirent le long de la Seine et dans l'ancienne «île».

Au début du xx<sup>e</sup> siècle, le conseil municipal décida de ne plus permettre d'implantations industrielles dans l'ancienne île. Il faut se souvenir que la croissance démographique d'Argenteuil, au début du xx<sup>e</sup> siècle a été très forte (1901 : 15 116 hab., 1921 : 32 173 hab.); en vingt ans, la population avait doublé!

Après 1918 s'est produite une conversion très importante, sur le plan agricole, vers la culture maraîchère; le marché de l'île s'est développé et a satisfait une population ouvrière.

Après l'assèchement du bras mort, l'île était considérée comme un pré communal, où le bétail broutait



PROMENADE PRÈS DES BERGES DÉBUT XX<sup>e</sup> SIÈCLE.

(xix<sup>e</sup> siècle). Peu à peu, l'ancienne Île devient un lieu de promenade et de loisirs où se trouvaient le marché communal, des fêtes foraines, des concerts...

La ville d'Argenteuil possède, depuis 2000, un plan de prévention des risques naturels inondations par débordements de la Seine, commun avec la ville de Bezons (PPRI). La topographie des lieux, la mémoire des grandes crues, en particulier celle de 1910 (hauteur d'eau dans l'île Héloïse: 1,20 m), nous rappelle que cette ancienne île est une zone inondable. On peut d'ailleurs s'étonner que la limite des plus hautes eaux connues (PHEC) exclut une grande surface de l'île Héloïse. Les conditions de constructibilité sont très encadrées dans les zones bleues, vertes et violettes du PPRI. Par contre, le nouveau parc des Berges est, lui, en zone inondable et ne comporte aucune construction d'habitation ou d'établissement recevant du public. En principe, dans ces zones inondables, on ne doit pas construire ce type de bâtiments. C'est un principe de prévention élémentaire face au risque naturel que sont les débordements, certes lents, d'un fleuve de plaine tel que la Seine.

La sauvegarde de l'environnement est une préoccupation qui se doit d'être majeure dans ce type de grand projet. La mémoire du risque inondation ne doit pas être occultée sous prétexte de dispositifs techniques «performants» de construction de génie civil. C'est aussi cela une vraie démarche de développement durable.

MARTINE LAGAIN, VOE ■ ■ ■



CRUES DE JANVIER 1910

PONT D'ARGENTEUIL VU DU BOULEVARD HÉLOÏSE.

# Un centre commercial de plus à Argenteuil ?

urbanisme

**LA CDAC** a autorisé la création d'un centre commercial à Argenteuil. Le projet est porté par la SAS Fiminco et consiste en la création d'un ensemble commercial de 14854 m<sup>2</sup> de surface de vente avec une grande surface alimentaire de 3500 m<sup>2</sup>, boulevard Héloïse, à seulement 500 m du centre commercial Côté Seine, qui dispose d'une surface alimentaire de 6600 m<sup>2</sup>, et du centre-ville commerçant d'Argenteuil.

Vilar et exige que la ville renonce à vendre les biens municipaux à des promoteurs privés. Pour ce, l'association fait signer une pétition qui a déjà recueilli plus de 5000 signatures (<https://jeanvilarargenteuil.wordpress.com>). Les rencontres autour de la pétition ont permis de faire connaître le projet, qui rencontre l'unanimité contre lui. Cela a aussi permis de constater que seuls 10 % des Argenteuillais étaient informés.

**1. CDAC : COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL.**

**2. CNAC : COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL.**

Le projet d'ensemble de Fiminco très massif, en bord de Seine, comprend également un multiplexe de 9 salles et 1700 places, une salle de spectacle de 1400 places assises ou 3800 debout, un parking et 156 logements. Le multiplexe a été autorisé en juillet 2017 malgré plusieurs recours en CNAC contre l'autorisation donnée en janvier par la CDAC.

On peut s'étonner d'un tel décalage dans le temps des deux projets soumis à autorisation portés par la même société. Quand, de plus, l'enquête publique relative au déclassement de l'actuel parking Jean-Vilar a été reportée sans précision de nouvelle date. Ce déclassement est indispensable pour la réalisation du projet. Espérons que la CNAC aura à se prononcer.

Le CA de VOE a décidé de saisir la CNAC.

## Pour la rénovation de Jean-Vilar

Le comité Jean-Vilar qui s'est créé en début d'année contre le projet souhaite la rénovation de l'espace Jean-

### PAS DE MORATOIRE POUR LA CRÉATION DE CENTRES COMMERCIAUX

Le recours à la CNAC reste le seul frein possible.

Face à la dévitalisation des centres-villes et à l'augmentation du nombre de magasins fermés, un moratoire sur l'extension des grands équipements commerciaux de périphérie a été demandé mi-septembre par les parlementaires réunis dans l'association Centre-ville en mouvement. Ce moratoire a été rejeté par le représentant du secrétaire d'État, Benjamin Griveaux, lors de son intervention au colloque intitulé « Comment réconcilier ville et commerce ».

Avec 931 000 m<sup>2</sup> supplémentaires prévus d'ici à la fin 2018, la France reste en tête des pays européens. Ce n'est que de façon exceptionnelle, comme pour l'extension du Leclerc de Saint-Prix qu'une majorité des membres de la CDAC s'oppose à une demande de création ou d'extension.

La CNAC est un peu plus exigeante

Suite aux recours de membres de la CDAC et des présidents des associations ROSO (Oise) et Val-d'Oise Environnement :

- le projet d'extension avec déplacement à la périphérie du centre commercial de Marines sur des terres cultivables a été refusé ;
- la création d'un ensemble commercial de 6400 m<sup>2</sup> sur la commune de Mours situé dans le prolongement du centre commercial du Grand Val de L'Isle-Adam, sur un terrain de 5 hectares de zone naturelle et agricole, a été également refusée.

## Démolitions en centre-ville de Bezons



**DERRIÈRE** de hautes palissades entourant le périmètre du stade et empêchant les yeux indiscrets de contempler le désastre, les pelleteuses sont entrées en action pour détruire les installations sportives du stade Delaune.

Avec des terrains de football (stade d'honneur et terrain annexe) et des pistes d'athlétisme entièrement rénovées en 2004 et 2007, pour un coût d'environ 3 millions €, le stade était un équipement sportif de qualité en centre-ville, considéré comme quasiment neuf.

Les nombreux arbres d'alignement qui bordaient le stade – 160 arbres au total, frênes, pins, bouleaux – ont été abattus ainsi qu'une partie des arbres limitrophes du parc Bettencourt.

Il n'y a pas de façon élégante d'abattre les arbres. Mais l'emploi des pelleteuses qui arrachent l'arbre en le cassant et le broyant, laissant échapper de sinistres craquements d'agonie, est particulièrement sordide. Pas de droit à mourir dans la dignité, pas de seconde vie pour ces arbres, saccagés, démolis et jetés avec les autres matériaux.

Le stade sera remplacé par un centre commercial et des logements dans le cadre de la ZAC Cœur de Ville. Au préalable, les terrains ont été déclassés et les parcelles cédées au promoteur Sadev 94. Une partie des équipements sportifs de la ville a été restructurée sur le périmètre voisin, alors que le stade d'honneur et les pistes d'athlétisme doivent être délocalisés en bords de Seine. (*Lire également p.14 et 15*)

EMMANUELLE WICQUART, BEZONS ENVIRONNEMENT



# EuropaCity, un projet qui fait l'unanimité contre lui...

## 1. PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME.

2. CGEDD : CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

3. CDPENAF : COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS.

4. DDT/SAFE/PEAFC : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES/SERVICE DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT ET DE L'ENVIRONNEMENT/PÔLE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE-FORÊT-CHASSE.

5. SRCAE : SCHEMA RÉGIONAL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE.

6. SCOT : SCHEMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL.

\* Le Scot du Syndicat intercommunal de la Plaine de France avait reçu un avis défavorable du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique de juin-juillet 2014. Le Syndicat avait alors été dissous (lire Agora 31 de novembre 2014).

\*\* France Nature Environnement (FNE), France Nature Environnement Ile-de-France, Collectif pour le triangle de Gonesse (CPTG), Val-d'Oise Environnement (VOE), Vivre mieux ensemble à Aulnay-sous-Bois, Amis de la Confédération paysanne, Mouvement national de lutte pour l'environnement-Réseau Homme et Nature - Comité départemental (MNLE 93), Amis de la Terre France (ATF), Amis de la Terre Val-d'Oise (ATVO) et Réseau des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne d'Ile-de-France.

**PAR DÉLIBÉRATION** du 25 septembre 2017, le conseil municipal de Gonesse a approuvé la révision générale du PLU visant à autoriser l'implantation du projet EuropaCity et l'urbanisation de 300 hectares des meilleures terres agricoles de France.

Et pourtant, depuis 2011, le projet EuropaCity n'a jamais suscité que des réserves ou des avis défavorables de tous les organismes et administrations qui ont eu à l'évaluer.

◆ En novembre 2016, le CGEDD<sup>2</sup> dans le rapport n° 010722-01 remis à la ministre du Logement et de l'Habitat durable a relevé qu'« outre le projet EuropaCity occupant 80 hectares et développant 730 000 m<sup>2</sup>, le programme de la ZAC du triangle de Gonesse, ZAC dont l'initiative revient à l'EPA Plaine de France, s'appuie sur la production de 855 000 m<sup>2</sup> de bureaux (soit un quart de la surface de bureaux installés à la Défense) et 175 000 m<sup>2</sup> d'activités, le tout sur un espace de 299 ha. Force est de reconnaître que leur mise sur le marché n'a pas, à l'heure actuelle, une réelle évidence d'après les professionnels interrogés sur les perspectives de commercialisation. » (p. 20).

◆ Dans sa séance du 24 février 2017, la CDPENAF<sup>3</sup> du Val-d'Oise a émis un « avis défavorable en raison des fortes consommations de terres agricoles liées à l'OAP TDG (triangle de Gonesse) et de l'objet de celle-ci, à savoir un centre commercial dans un secteur déjà très pourvu en la matière ».

◆ Le 4 avril 2017, la DDT<sup>4</sup> du Val-d'Oise a confirmé l'avis défavorable de la CDPENAF du Val-d'Oise.

◆ Le 10 avril 2017, avis réservé du Conseil du territoire Paris Terres d'envol.

◆ Le 26 avril 2017, l'Autorité environnementale (AE) du CGEDD, qui s'est auto-saisie en raison de la gravité des impacts du projet, a rendu un avis n° 2017-22 très critique au sujet du projet de PLU de Gonesse.

- – L'AE recommande de mettre à jour le dossier relatif au Plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Paris-Le Bourget en mentionnant l'arrêté interpréfectoral du 6 février 2017.
- – L'AE recommande de reconsidérer les dispositions relatives au corridor fonctionnel nord-sud sur le triangle de Gonesse de façon à assurer la prise en compte du Schéma régional de cohérence écologique.
- – L'AE recommande de préciser l'encadrement des performances énergétiques et environne-

- mentales prévu par le PLU, ainsi que les dispositions relatives aux énergies renouvelables, et de démontrer que ces éléments prennent en compte le SRCAE<sup>5</sup>.
- Concernant les effets probables du PLU, mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces effets, l'AE considère que la sanctuarisation du carré agricole sur 400 ha n'est pas une mesure d'évitement.

◆ Le 4 mai 2017, avis défavorable de la chambre d'agriculture interdépartementale d'Ile-de-France.

◆ Le 30 juillet 2017, le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique a remis un rapport particulièrement défavorable à la révision du PLU de la ville de Gonesse et au projet EuropaCity. Ce rapport très complet et particulièrement argumenté a été rendu public sur le site de la ville de Gonesse, le 23 août 2017, et ses critiques rejoignent celles émises avant lui par le CGEDD, la CDPENAF du Val-d'Oise et l'AE.

Malgré ces critiques concordantes, le conseil municipal de Gonesse a approuvé la révision générale du PLU.

Toutefois, par application de l'article L. 153-24 du Code de l'urbanisme, la commune de Gonesse n'étant pas couverte par un Scot<sup>6\*</sup> approuvé, cette décision ne devient exécutoire qu'à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État.

C'est pourquoi, dès le 6 octobre 2017, M<sup>e</sup> Étienne Ambroselli, agissant au nom de (liste des associations dans la marge)\*\* a écrit au préfet du Val-d'Oise, en qualité d'autorité administrative compétente de l'État, pour lui demander d'utiliser les prérogatives qui sont les siennes pour s'opposer à la modification en l'état du PLU de la ville de Gonesse.

CLAUDE LOUP ■ ■ ■  
CPTG

[nonaeuropacity.com](http://nonaeuropacity.com)



**DES LÉGUMES, PAS DU BITUME !**  
pour sauver les terres agricoles près de Paris

# À la rencontre des Parisiens : déambulation et soupe festive

LE 8 OCTOBRE, on pouvait entendre le long du quai de Valmy jusqu'à la place de la République les opposants au projet EuropaCity «Des légumes, pas de bitume, des radis pas des Caddies, des champs pas d'Auchan!» Brandissant fièrement maïs, citrouilles, potimarrons et poireaux, des légumes de saison venant tout droit du potager du triangle de Gonesse, nous avons marché jusqu'à la place avec, en tête de cortège, des brouettes pleines des légumes qui avaient été semés le 21 mai par le Collectif pour le triangle de Gonesse (CPTG).



« On a bien vérifié que les terres sont de très bonne qualité! » lâche Bernard Loup, président du CPTG. Ce défilé dans la bonne humeur ne doit pas nous faire oublier la raison de cette mobilisation grandissante: le maire de Gonesse, malgré un avis très défavorable du commissaire enquêteur, a décidé de poursuivre la procédure pour ouvrir à la construction les 300 hectares de terres agricoles très fertiles du triangle de Gonesse. Ce dimanche, au pied de la statue de la République, entre 800 et 1000 personnes sont venues soutenir la lutte contre ce projet démesuré. Pendant que des membres du collectif s'activaient pour éplucher les légumes et préparer une soupe géante gratuite, servie à près de 600 personnes, deux débats ont été organisés. L'un sur le projet alternatif intitulé Carma (Coopération pour une ambition agricole, rurale et métropolitaine d'avenir) qui propose sur le site, un maillage de fermes agroécologiques et de pépinières d'entreprises sociales et solidaires qui permettrait de restituer à ces terres agricoles leur vocation de grenier alimentaire de l'agglomération parisienne. Le deuxième sur la création de comités locaux (lire ci-contre) afin de mobiliser au-delà des frontières administratives du territoire de Gonesse, car c'est un projet régional! Devant cette réussite auprès de la population parisienne et alentour, la Convergence, dont le CPTG fait partie, continue la lutte et réclame, avec l'abandon du projet, l'arrêt du projet de la ligne 17 du Grand Paris Express où pèsent des incertitudes budgétaires sur la poursuite de ce tronçon.

FLORENCE GODINHO, CPTG



## Partout des comités Terres de Gonesse

APRÈS UN ÉTÉ riche en événements, l'idée d'une progression s'est imposée. Diffuser, sensibiliser autour de nous, le moment était venu de créer des comités Terres de Gonesse. Quelques-uns ont déjà vu le jour (Paris 11<sup>e</sup>, Tremblay (93), Pontoise...). C'est simple, il suffit de la volonté de quelques-uns ayant une connaissance suffisante du projet afin qu'ils proposent une première réunion conviviale à des personnes pouvant être sensibles à ce sujet. Celui de Pontoise-Cergy a fait une première action aux portes d'un centre commercial pour inviter au rassemblement du 8 octobre. Nous avons constaté qu'un grand nombre d'habitants de cette partie du Val-d'Oise ignorait encore l'objet de notre manifestation. Cependant, après des marques de stupéfaction, le refus d'un énième grand projet était clair

pour ceux avec lesquels nous avons échangé.

Le but des comités est de rassembler, de diffuser, de tisser des liens de telle sorte que le maximum de citoyens puissent s'impliquer.

- Être de plus en plus nombreux à informer et à faire connaître le projet alternatif Carma.

- Proposer des actions locales: réunions publiques, diffusions brèves...

- S'organiser localement afin d'être réactifs pour les actions CPTG /Convergence comme le 21 mai, à Gonesse, et le 8 octobre, à Paris.

Une charte, un jeu de cartes du triangle et du projet Carma et autre matériel seront remis aux comités.

DOMINIQUE DAMOUR, CPTG



## SERQUEUX-GISORS: Au fil des rails et des mois

**Opportunité de donner au Grand Port du Havre un véritable atout pour desservir, par la voie ferrée, la Région parisienne, le projet de fret ferré Serqueux-Gisors, est mal nommé parce qu'il va du Havre à Valenton (plate-forme de redistribution au sud de Paris). Gêne sonore dénoncée par les riverains, mais également non-accès aux voyageurs à certaines gares, restriction des passages de trains, sursaturation des lignes J, etc. ! Comme le disait FNE Ile-de-France, «la gestion globale du transport de fret a besoin d'être réorganisée dans son ensemble en évitant de tout faire converger sur l'Ile-de-France, si cela n'est pas nécessaire.»**

**\* Nicole Klein, ancienne préfète qui a «vécu» l'opposition au projet, a été remplacée par Fabienne Buccio.**



M<sup>e</sup> Gwendoline Paul, du cabinet Huglo Lepage, envoie le recours contre la déclaration d'utilité publique de la préfète de Normandie au tribunal administratif de Rouen. Pas de réponse à envisager avant le troisième trimestre 2017.

### Pour favoriser le fret, on supprime les gares de voyageurs



Nous prenons connaissance du compte rendu d'une réunion de restitution plénière/refonte de l'offre J Nord de SNCF en date du 30 janvier 2017 : « Dans la perspective de ce nouveau matériel roulant, une orientation devra être prise sur la desserte des cinq gares aux flux les plus faibles de J Nord (axe Gisors) en fonction des coûts afférents (adaptation des quais) : Trie-Château, Liancourt-Saint-Pierre, La Villetterte, Santeuil-le-Perchay et Mongeroult-Courcelles. Des discussions sont à poursuivre sur le sujet avec les élus et les autorités organisatrices. »

L'association Voies et Voix en Vexin monte au créneau et organise des réunions de protestation, dans toutes les gares citées, avec les élus. Pas question de fermer



VOIES ET VOIX

des gares, ce serait la mort des villages. Ces manifestations rencontrent un beau succès et font des premières pages dans la presse. Ce succès est d'autant plus remarquable que les manifestations se tiennent l'après-midi, à l'heure où les actifs sont absents. Des personnes âgées, des habitants des villages se dérangent pour venir protester, défendre leur gare pour que leur jeunesse puisse choisir de rester dans ces beaux et tranquilles villages du Vexin. Elle sera assurée que les gares ne fermeront pas.

### Les prééminences havraises

Emmanuel Macron est élu président de la République et choisit dans la foulée Édouard Philippe, maire du Havre, comme Premier ministre. Cette nomination est loin de soulever l'enthousiasme du collectif Carf. Le

nouveau Premier ministre veut ce projet Serqueux-Gisors pour sa bonne ville du Havre. Il est à craindre qu'il freine le projet de canal Seine-Nord, qui favoriserait Rotterdam et Anvers au détriment du Havre, de Dunkerque et de Calais. Dans un premier temps le projet de canal Seine-Nord est suspendu par le Premier ministre. Dans un article paru dans *Les Échos*, en 2015, il écrivait : « On le comprend d'autant moins qu'un projet différent existe : la rocade nord-est, autoroute ferroviaire d'acheminement du fret entre Le Havre et l'Europe centrale par Amiens et Châlons-en-Champagne, en évitant le goulet d'étranglement de Paris et de sa banlieue. » Le Premier ministre reconnaissait donc, en 2015, cette possibilité de contournement. Nous saurons lui rappeler ses propos.

### De nouveaux interlocuteurs



Les associations ont envoyé à tous les candidats, à l'occasion des élections législatives, un courrier pour les alerter sur la réalité de Serqueux-Gisors. Changement de député pour la première circonscription : une députée du mouvement En Marche, Isabelle Muller-Quoy, est élue. La vice-présidente et la présidente du CARF ont demandé à la rencontrer.

Isabelle Muller-Quoy, n'a pas eu le document envoyé à tous les candidats, mais a pris des renseignements sur le projet fret. Nous évoquons avec elle les différents problèmes soulevés pour chaque région impactée et lui remettons des documents. Elle nous propose de rédiger un courrier à l'intention de la ministre des Transports qu'elle nous soumettra pour approbation avant le 10 septembre. L'accent est porté sur le plan financier de Serqueux-Gisors. Or, ce n'est qu'un tronçon du projet, le saucissonnage cache la réalité du coût réel de ce projet.

Isabelle Muller-Quoy intervient à deux reprises à l'Assemblée nationale contre la fermeture des gares et sur le sujet Serqueux-Gisors.

### Le recours administratif



La réponse à notre recours était fortement attendue ; nous avons pu prendre connaissance du mémoire en réponse de la nouvelle préfète\* de Seine-Maritime et Normandie adressée au tribunal administratif de Rouen. La bataille continue, le dossier n'est pas jugé et nous allons attendre la réponse du tribunal. Toutefois, la nouvelle préfète va devoir découvrir et s'imprégner d'un dossier épineux qui rencontre une forte opposition tant en Pays de Bray qu'en Ile-de-France en peu de temps.

## Observations du Carf

*Pendant l'enquête publique, on trouvait deux appellations pour ce projet : Serqueux-Gisors et Grand Projet ferroviaire normand. Deux appellations pour le même projet sont surprenantes. Dans le cas du strict Serqueux-Gisors, on peut dénoncer l'absence de considération de l'ensemble du projet, c'est un « saucissonnage » cette situation est condamnée par l'Europe et a des conséquences.*

✦ Le saucissonnage du projet empêche d'en voir l'ampleur, d'en connaître le coût réel ; les multiples atteintes tant à l'environnement qu'au devenir des riverains de la ligne J, au-delà de Gisors et jusqu'à Valenton, point final du projet.

✦ Sur cette ligne J, il y a eu autrefois du fret. Celui qui est annoncé n'a rien à voir avec ces trains de 450 m, tant en vitesse de circulation, en poids qu'en marchandises transportées. Certaines sont dangereuses et vont traverser des zones très urbanisées. Du fait du saucissonnage, il résulte que les observations sur l'état réel des voies, la nature des sous-sols sont ignorées, alors que le Carf les a soulevées pendant l'enquête publique. Les sections encadrantes sont écartées des études.

✦ Les nuisances que vont subir les riverains eu égard à l'intérêt de ce projet : bruit, atteintes à la santé, perturbation du sommeil, dévaluation des biens, conséquences des vibrations sur les bâtis... seront mal prises en considération ou pas tout. De plus, le Paris étant hors enquête publique, il est donc ignoré.

✦ Suppression de trains de voyageurs aux heures de pointe (lire ci-dessous). Le partage de la ligne entre trains de fret et trains de voyageurs n'a pas fait l'objet d'études approfondies. Le nombre de sillons dis-

ponibles est limité en Ile-de-France au-delà de Conflans, sauf à créer une troisième voie dont le coût serait exorbitant et nécessiterait des expulsions de riverains.

✦ Certains des députés récemment élus évoquent 4/5 trains de fret. Minimiser ce nombre pourrait conduire à lier les protections dues aux riverains à la montée en puissance du fret : la viabilité du projet reste incertaine. Les protections n'ont jamais été liées au nombre de trains. Ce ne sont pas 25 trains d'un jour à l'autre qui vont circuler bien sûr, mais les nuisances seront sensibles dès les premiers trains. Les riverains doivent être protégés sans condition. Un référé préventif est indispensable pour assurer le respect des biens des riverains.

✦ La préfète a déclaré d'utilité publique ce projet. « L'utilité publique ne concerne pas une somme d'intérêts particuliers, mais une appréciation globale d'un projet qui les dépasse » ; c'est malheureusement exact. En France, on a le droit de démolir le cadre de vie et les intérêts de milliers d'individus sans tenir compte de l'aspect humain d'un projet. Dans le cas présent, la viabilité économique du projet Serqueux-Gisors n'est pas garantie. L'investissement de l'argent public sera lui bien réel, hélas. Si le projet ne répond pas aux attentes des investisseurs, cet argent sera perdu. C'est celui des contribuables.

Grâce aux informations transmises par Daniel Jouannes, de FNE, la donne pourrait changer. La ligne Amiens-Laon, qui est un maillon du grand contournement de l'Ile-de-France, vient d'être modernisée (2016-2017). De nombreux articles sont accessibles sur internet : *Amiens-Laon une transversale à valoriser*.

### Moins de trains aux heures de pointe

Pour finir, revenons sur la suppression des trains aux heures de pointe. Quels trains ? Ceux qui permettent aux usagers d'être à l'heure à leur travail ? Ceux qui permettent aux lycéens et étudiants d'être à l'heure pour leurs cours ? Lucile Quessart, directrice des lignes SNCF Transilien J, L, A, s'en est expliquée à Herblay, lors d'une réunion avec le Stif : un train toutes les vingt minutes lors des pointes de matinée et de soirée, contre un train toutes les sept minutes (nouvelle grille horaires à partir du 10 décembre 2017). L'objectif premier de la SNCF avec cette nouvelle grille est d'« améliorer la ponctualité et diminuer les suppressions de trains ». À La Frette, il n'y a déjà plus que trois trains par heure au lieu de cinq.

Nous savons que la gare Saint-Lazare est saturée (arrivée d'un train toutes les deux minutes). Nous savons aussi que le mauvais entretien du matériel et des voies est à l'origine de bien des problèmes : retards à répétition et suppressions non justifiées. Les quais sont bondés, les voyageurs de plus en plus nombreux : moins de trains est-ce la solution ? Dans quelles conditions les usagers vont-ils voyager ?

À Santeuil et Montgeroult, déjà, le train de 7h47, en provenance de Gisors se dirigeant ensuite vers Montgeroult, ne s'arrêtera plus dans ces deux gares : les voyageurs intéressés par ce train sont invités à téléphoner la veille, avant 18 heures pour réserver une place dans un taxi qui les conduira soit à la gare d'Us, soit à Boissy-l'Aillier. Les voyageurs en provenance de Gisors vont gagner quelques minutes. Mais le recours aux taxis est-ce la solution ? Nous pouvons donc tout craindre. Ces suppressions de trains n'auraient-elles pour finalité que de libérer des sillons pour le fret et non d'améliorer la ponctualité ?

**GUYLAINE CHIRONNIER,** ■■■  
PRÉSIDENTE DU CARF



**Carf: Collectif Alertes et  
Riposte Fret**  
<https://sites.google.com/site/alertesripostesfret>



# La Métropole du Grand Paris va-t-elle nous étouffer ?

**Le CODEV<sup>1</sup> de la MGP<sup>2</sup> a livré son avis sur le Plan Climat Air Énergie métropolitain le 28 septembre 2017.**

**La version intégrale de l'avis est à lire sur [www.metropolegrand-paris.fr](http://www.metropolegrand-paris.fr)**

**1. CODEV : CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT.**

**2. MGP : MÉTROPOLE GRAND PARIS.**

**3. PCAEM : PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN.**

**4. SCOT : SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL.**

**5. PMHH : PLAN MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT.**



**UN ÉTAT DES LIEUX** préalable montre que le réchauffement climatique impacte notre métropole, très minérale, en cas de canicule (écarts de 6 °C entre zones, boisées ou non) ou d'événements climatiques extrêmes, impact majoré par la pollution atmosphérique. L'accroissement de la population prévu (1,5 million d'habitants en 2030) entraînera l'augmentation des besoins en énergie, alimentation, transports, traitement des déchets, logements et infrastructures et, avec eux, les diverses pollutions qu'ils génèrent.

Dans cet écosystème urbain complexe, il faut tirer profit des expériences réussies menées par d'autres villes en matière de transition écologique et impliquer les habitants. Le gouvernement a annoncé à la mi-juillet les grandes lignes d'un programme national ambitieux.

Il n'en reste pas moins que, pour notre territoire :  
– les niveaux de pollution – dont celle de l'air responsable de 6500 morts par an – sont très supérieurs aux normes européennes,  
– que les divers plans ont produit quelques progrès, insuffisants,  
– que les situations sont très contrastées selon le lieu et la proximité des espaces verts.

Les enjeux concernent la santé, le bien-être et la qualité de vie des habitants de la Métropole. Ils visent à diminuer la pollution de l'air, à atteindre la neutralité carbone, à rééquilibrer urbanisation et nature par des aménagements innovants, à réintégrer les activités agricoles et énergétiques, à réduire l'exposition aux risques environnementaux et les inégalités territoriales et à développer une culture de la sobriété.

Les conditions du succès, pour la MGP, passent par des moyens financiers à la hauteur des enjeux donc par la création d'un fonds vert métropolitain. La solidarité territoriale doit être la règle, comme l'association des habitants et des usagers à la mise en œuvre du plan. Le PCAEM<sup>3</sup> doit être cohérent, notamment avec le SCOT<sup>4</sup> et le PMHH<sup>5</sup>.

## Les actions prioritaires

Le plan doit être réaliste, cohérent et opérationnel. Il doit tenir compte des enjeux identifiés et respecter les conditions du succès.

Douze actions prioritaires sont proposées (voir tableau) et quarante-cinq autres actions sont soumises à la discussion pour l'élaboration du plan lui-même, sur un large spectre de sujets (déchets, agriculture, transports et mobilité, logistique, verdissement, urbanisme, énergie, sobriété énergétique, équipement, gestion des eaux, culture sobriété et communication).

Ce plan va impacter en profondeur la métropole, ses habitants et les citoyens qui y travaillent, en matière de santé et de bien-être, de logement et d'urbanisme, et aussi sur le plan économique, sociétal, managérial et culturel.

C'est un signal fort pour ce territoire, dans la foulée de l'engagement de la France et de l'Europe sur la COP 21 et des orientations du gouvernement annoncées en juillet dernier.

**IRÈNE NENNER\*,** ■ ■ ■  
**CHAVILLE ENVIRONNEMENT,**  
**MEMBRE DU CODEV DE LA MGP**

## DOUZE ACTIONS PRIORITAIRES

- Production d'une carte détaillée des pollutions de l'air (augmentation de la densité de capteurs).
- Suppression des véhicules Diesel au profit de véhicules propres.
- Replantation de la ville, désimperméabilisation des sols.
- Sanctuarisation des espaces boisés vis-à-vis de l'urbanisme.
- Création d'écoquartiers.
- Développement de l'agriculture urbaine biologique et des circuits courts.
- Planification du développement de l'énergie solaire.
- Planification du développement de la géothermie avec mise en œuvre dans les réseaux de chaleur.
- Généralisation des plans de zonage pluvial et mise en séparatif des réseaux d'assainissement.
- Promotion d'actions éducatives.
- Réduction des fuites dans le réseau d'eau potable.
- Promotion de l'économie circulaire dans la gestion et la valorisation des déchets.

**\* Irène Nenner, outre son appartenance à Chaville Environnement (Hauts-de-Seine) est vice-présidente d'Environnement 92, et membre du groupe de travail Métropole du Grand Paris de FNE Ile-de-France.**

# Les nouvelles orientations de gestion forestière de l'ONF en forêt périurbaine

forêts

CHRISTIAN MARCHAL

**TOUTES LES ASSOCIATIONS** environnementalistes se sont battues pour obtenir un changement de paradigme pour les forêts périurbaines plus spécialement, mais également sur l'ensemble du territoire, avec FNE, SOS Forêt, les syndicats de forestiers...

Les critiques opposées à la gestion de l'ONF étaient, d'une façon générale, liées à l'industrialisation de la forêt et à ses conséquences (hypermécanisation, non-respect des saisons, coupes rases, mauvaise qualité des chantiers, utilisation de fongicides et d'insecticides, etc.). Tout cela à cause d'une directive de 2009, annoncée à Urmatt par Nicolas Sarkozy, alors président de la République : « *Il faut produire plus de bois.* » Ce qui a conduit l'ONF à édicter ce paradoxe : « produire plus tout en préservant mieux la biodiversité ». Illusion entretenue par certaines associations qui ont permis à l'ONF de développer le concept partout : forêt domaniale, territoriale, AEV, etc.

## La forêt un enjeu pour le climat

Il a fallu plus de quarante ans pour qu'avec la COP 21 l'oxymore « développement durable » soit un peu « chahuté » : enfin, il est admis que le développement économique est limité aux possibilités de renouvellement de notre planète. Et, en 2017, nous avons déjà « mangé » notre part de planète renouvelable depuis le 2 août. Depuis, nous la détruisons ! Et cette date butoir est de plus en plus précoce chaque année.

En ces temps enfin reconnus de dérèglement climatique, la forêt de par ses arbres et ses sols est le territoire qui nous permet de maintenir de la biodiversité, de capter le carbone, de gérer l'eau et de limiter le réchauffement. Plus qu'un enjeu sociétal de lieu de ressourcement, la forêt va devenir l'enjeu environnemental de stabilisation de nos problèmes climatiques.

Alors, certes, la forêt produit du bois renouvelable, mais utilisons avec respect ce bois dans des filières nobles et, au premier abord, respectons ces forêts dans le traitement que nous leur imposons.

Pour autant ne gâchons pas notre satisfaction pour ces changements tant réclamés\*. Si ces nouvelles orientations ne sont, pour le moment, applicables que sur les forêts périurbaines du fait de la pression sociale, souhaitons que l'ONF, en faisant cette expérimentation, puisse élargir ces pratiques à tout le territoire et que, parallèlement, État et entreprises cessent de prendre la forêt pour un puits sans fonds (ressources inépuisables sous prétexte qu'elles sont renouvelables).

Tous, associations, société civile, syndicats, environnementalistes, chasseurs, devront rester vigilants pour que l'ONF puisse avoir réellement les moyens de ses nouvelles orientations et le plus rapidement possible.

**DOMINIQUE VEDY, VOE** ■ ■ ■



\* **Ce fascicule édité par VOE et AP3F en 2012 listait les problèmes et proposait des solutions. Il est disponible sur [valdoise-environnement.fr](http://valdoise-environnement.fr) à l'onglet publications.**

## La réponse sociétale

Pour répondre à l'approche sociétale là où la pression des usagers a été la plus forte, l'ONF décline de nouvelles directives sur tous les territoires où elle intervient.

◆ **Abandon des coupes rases sauf pour raisons sanitaires** (en ce moment, l'ONF trouve beaucoup de raisons sanitaires : champignon pour le châtaignier, chêne pédonculé résistant mal à la sécheresse, hannetons qui pullulent et grignotent chênes et hêtres...)

◆ **Bois façonné, c'est-à-dire gestion en interne par régie des coupes.** Auparavant, l'ONF vendait des arbres sur pied à des sociétés qui avaient un ou deux ans pour les prélever (la saison n'était pas toujours respectée, le débardage entraînait des ornières sans remise en état, etc.) Aujourd'hui, c'est l'Epic (établissement public industriel et commercial) qui va couper et vendre sur le bord de route et gèrera ainsi l'ensemble du chantier. Cela implique de former des bûcherons et des commerciaux salariés de l'ONF. Les négociations avec les industriels chargés du sciage, de la transformation, du bois bûches... créeront peut-être à terme la filière bois tant souhaitée par la Région Île-de-France.

◆ **L'ONF pour répondre à la crispation des usagers sur les coupes rases va également, petit à petit, remettre en pratique le principe de futaie irrégulière, système paysager qui consiste à prélever arbre par arbre afin de conserver un couvert boisé permanent, une harmonie visuelle et aux jeunes plants de se développer.** Cela a un coût et demande plus de temps.

◆ **Le volet nouvelle gouvernance devrait, dans la pratique, permettre une certaine transparence, associer les partenaires plus en amont des décisions : tous les aménagements seront révisés dans les sept ans à venir pour intégrer ce nouveau traitement sylvicole.** Des propositions de travail en petits comités sur des thématiques précises sont envisagées en direction de tous les acteurs.



# Les dernières étapes avant le renouvellement de la charte du PNR Oise-Pays de France

**Lancée en 2010, la procédure de renouvellement de la charte du PNR Oise-Pays de France, devrait aboutir au début de l'année prochaine.**

**ENTRE** le 27 février et le 29 mars dernier a eu lieu l'enquête publique au cours de laquelle Val-d'Oise Environnement et Mémoire d'avenir, association pour la sauvegarde et la valorisation de la vallée de Chauvry, se sont beaucoup impliqués. À ce titre, une motion signée par 125 personnes favorables au renouvellement de la charte a été remise à l'un des commissaires enquêteurs. Pour VOE et Mémoire d'avenir, l'une des priorités est d'obtenir l'extension du périmètre du parc vers le Val-d'Oise, en particulier vers l'espace classé de la vallée de Chauvry. Cela a d'ailleurs été l'un des thèmes principaux de la réunion publique organisée à Maffliers, le 17 mars, en présence de Jacques Renaud, vice-président du PNR, de Didier Dagonet et de Jean-Christophe Mazurier, respectivement maires de Béthemont-la-Forêt et de Maffliers ainsi que des représentants de plusieurs associations.

Désormais, nous arrivons dans la phase finale de la procédure de renouvellement. Actuellement, le conseil régional des Hauts-de-France et celui d'Ile-de-France sont dans la phase de discussion sur leur participation budgétaire qui représente une contribution essentielle au financement du PNR (100 % pour l'investissement et 70 % pour le fonctionnement). De cette discussion résultera le montant de la participation financière pour les quelque quatre-vingt-six communes du parc.

## Associer toute la population

Prévu il y a encore quelques mois pour l'automne, le vote de chaque conseil municipal n'interviendra finalement qu'au début de l'année 2018. Cette étape est cruciale. En effet, aucune commune ne pourra être partie intégrante du parc sans une délibération favorable. À ce stade, nous savons que certains élus de la

vallée de Chauvry sont réticents. Si Didier Dagonet, le maire de Béthemont-la-Forêt est complètement engagé dans cette démarche d'intégration du PNR, ce n'est pas le cas de son collègue de Chauvry, Jacques Delaune. Du côté de Nerville-la-Forêt, Philippe Van Hyfte, dans un entretien au *Parisien* du 24 juillet, a dit qu'il envisageait de lancer une consultation auprès de la population. Cette idée nous semble particulièrement justifiée. L'intégration dans un PNR n'engage pas seulement les élus, mais aussi la population, les associations, les entreprises sur une durée de quinze ans, il est important que la décision se fasse sur la base d'un accord aussi large que possible. Nous souhaitons donc que cette idée soit reprise par d'autres élus.



Le lavoir de Villiers-Adam.

Au total, dans le cadre de l'enquête publique, 748 observations ont été enregistrées. Moins de 6 % des dépositions sont défavorables au projet du PNR, ce qui prouve le large soutien dont bénéficie le PNR auprès de la population, des associations et des collectivités territoriales. Dans ses conclusions en date du 9 mai, le président de la commission d'enquête donne un avis favorable en formulant deux réserves et onze recommandations. Sur les deux réserves, l'une concerne la création d'un conseil scientifique qui doit être mis en place dès que possible, la seconde porte sur la nécessité de mettre en place un point zéro de référence afin d'évaluer l'efficacité et de hiérarchiser les actions pour les enjeux non encore quantifiés.

**Le projet de charte et les conclusions de la commission d'enquête sont disponibles sur : [www.parc-oise-paysdefrance.fr/revi-sions-la-charta](http://www.parc-oise-paysdefrance.fr/revi-sions-la-charta)**

VINCENT BARRAILLER  
MÉMOIRE D'AVENIR



# Les zones humides sources de biodiversité

## Inventaire des mares d'Île-de-France

espaces  
naturels



Carnelle. Mare des Sylphes, 11 août 2016.

**LA DESTRUCTION** des habitats est la première cause de disparition des espèces et de dégradation de la biodiversité. Les amphibiens sont en première ligne des espèces menacées. C'est la raison pour laquelle la SNPN<sup>1</sup> a lancé, en 2010, un programme d'inventaire des mares\* d'Île-de-France, financé par la Région.

Ce travail de recensement se poursuit et vise à améliorer la connaissance régionale des mares, leur état et leur biodiversité, à sensibiliser les acteurs et le public, à établir des programmes de conservation et de réhabilitation et à mieux prendre en compte ces mini-zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire.

Ce recensement s'effectue en démarche participative. Trois cents contributeurs (bénévoles, associatifs, institutionnels) pointent les mares au GPS, les caractérisent et, selon les compétences, renseignent flore, odonates ou amphibiens. Aujourd'hui, ces données sont directement saisies par l'observateur sur le site spécifique de la SNPN «Si les mares m'étaient comptées»\*\* puis validées par la SNPN. Ce site est consultable par le public. Le contributeur peut, lui, zoomer l'ensemble de l'inventaire francilien.

En Île-de-France, 22 920 mares cartographiées (tous statuts confondus) ont été répertoriées par bibliographie ou repérage satellite par la SNPN. 9 833 mares ont déjà été renseignées et 16 300 données naturalistes récoltées.

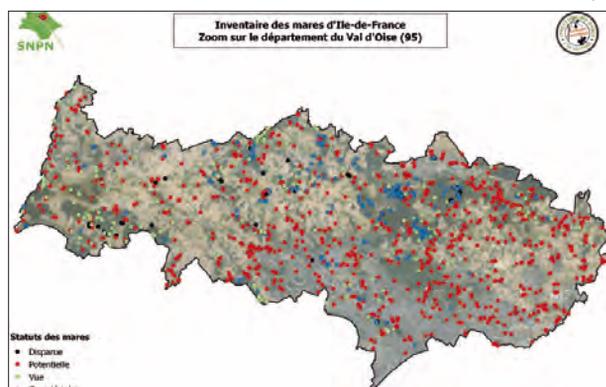
Le Val-d'Oise n'est pas le département le plus riche en mares, en particulier sur les plateaux calcaires : 1 620 mares potentielles, soit 7 % des mares franciliennes

cartographiées. 301 ont été vues (19 % du Val-d'Oise), 384 caractérisées (24 %) et 38 disparues (2 %). La moitié a été caractérisée par IASEF, principal acteur associatif. 900 mares (55 %) restent potentielles et sont à caractériser.

IASEF les a inventoriées au GPS et caractérisées, en particulier, en milieu forestier et dans les vallées de l'Oise et du Sausseron. Les deux réseaux les plus viables recensés se situent en forêt de L'Isle-Adam, en terrain marneux au nord avec les secteurs bombardés pendant la Deuxième Guerre mondiale et dans le secteur sud-est. Hors les forêts domaniales, l'est du département, en rive gauche de l'Oise, la vallée de l'Ysieux par exemple, est peu répertorié.

Si vous souhaitez contribuer à la préservation des mares du Val-d'Oise et à cette démarche participative, vous pouvez le faire directement en vous inscrivant sur le site de la SNPN et en saisissant les données. Vous pouvez le faire aussi indirectement en nous contactant pour aller les relever et les caractériser en commun.

IASEF ■■■



*La SNPN recense régulièrement les mares et zones humides de l'Île-de-France. Elle fait pour cela appel aux associations. IASEF est totalement investi dans cette action.*

**1. SNPN : SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE.**

**\*mare : étendue d'eau souvent d'origine anthropique\* de 2 m<sup>2</sup> à 5 000 m<sup>2</sup> et de faible profondeur (< 2 m), temporaire ou permanente).**

**\*\*[www.snpn.mares-idf.fr](http://www.snpn.mares-idf.fr)**



**Initiatives et actions pour la sauvegarde de l'environnement et des forêts**  
**contact@iasef.fr**  
**[www.iasef.fr](http://www.iasef.fr)**

AVEC L'AIMABLE AUTORISATION DE LA SNPN.  
CARTE ÉTABLIE EN AOÛT 2017.  
SOURCES BD ORTHO « SI LES MARES M'ÉTAIENT COMPTÉES ».



# La biodiversité des bords de Seine est dans la nature sauvage

*La ville de Bezons «requalifie» les bords de Seine. Ce lieu sauvage avec une grande biodiversité ordinaire risque de devenir une promenade urbaine aseptisée. Tout aménagement est souvent réducteur de cette biodiversité, soit du fait des nécessités urbaines (éclairage, banc, allée stabilisée) qui exigent entretien, désherbage..., soit parce que cet aménagement amène plus d'affluence humaine qui dérange la petite faune ordinaire. C'est souvent «joli» mais sans vie!*



RACORP'S IDF

**LA CONCERTATION** avec les associations, recommandée dans les conclusions de l'enquête publique de 2016, s'est, sans surprise, muée en une réunion d'information *a posteriori* sur un projet déjà largement fixé. Aucun document d'appréciation n'a été remis.

Plusieurs objectifs ont été annoncés parmi lesquels la requalification du chemin de halage, la gestion du stationnement fluvial et le réaménagement des berges, en parallèle de la création du nouveau stade en limite de Carrières-sur-Seine. Il s'agit également d'amener la population de Bezons depuis la tête de pont vers les berges pour les faire connaître, animer la zone et permettre les circulations douces.

## Un projet peu réjouissant pour le chemin de halage

📍 **TRANSFORMATION TOTALE** du chemin : coupes d'arbres pour dégager des vues sur la Seine, plantations pour «favoriser la biodiversité», changement de profils de berges, sous couvert de leur «consolidation»...

*Ce premier aspect est en soi étonnant : des points de vue existent déjà sur la Seine sans qu'il soit besoin d'en ajouter, la biodiversité n'a pas attendu l'intervention de la ville et rien ne semble indiquer que les berges, en leur état actuel, menacent de s'effondrer. Pour leur consolidation, la mairie travaillera avec «un bureau d'études hautement spécialisé». Un échange avec les villes et/ou associations qui ont déjà géré le sujet (Cadeb ou Seine vivante) ne leur paraît pas pertinent !*

📍 **ÉCLAIRAGE SUR TOUT LE LINÉAIRE** jusqu'à l'emplacement désigné du futur stade.

*Le prétexte annoncé est la sécurité des déplacements, lesquels se font pourtant sans aucun problème jusqu'à présent. Il va sans dire que ni les cyclistes ni les promeneurs ne demandent cet éclairage qui va perturber la faune. Aucune commune des environs ne l'a fait et même la promenade bleue aménagée par le département des Hauts-de-Seine, sur l'autre berge, n'en comporte pas. Un éclairage à détection, tel que mentionné, en créant une onde lumineuse avec les déplacements, n'est pas non plus souhaitable.*

📍 **SÉPARATION PHYSIQUE DES PIÉTONS ET DES CYCLISTES.**

*Sur ce lieu de promenade où promeneurs, habitants et cyclistes se côtoient, où les chiens sont en liberté, ceci paraît un non-sens absolu. Une cohabitation pacifique entre usagers doit être encouragée et la vitesse des cyclistes au contraire limitée.*

📍 **AMÉNAGEMENT DE ZONES DE STATIONNEMENT** hors du chemin pour les péniches et gestion des péniches illégales.

*Il s'agit du seul point positif de ce projet d'aménagement, les véhicules sont effectivement devenus très nombreux et envahissent le chemin ; beaucoup de bateaux se sont installés. Les péniches sont supposées avoir un assainissement, en réalité il ne leur est rien demandé et la mairie semble juger ce problème sans grand intérêt. Il existe une vague charte rédigée par la ville et validée par Voies navigables de France*

(VNF). mais elle n'est pas appliquée, il ne s'agit que d'une simple préconisation.

🚫 **BLOPAGE DES RUES D'ACCÈS TRANSVERSE** pour empêcher les propriétaires des parcelles (que la mairie veut exproprier pour le stade) d'accéder à leurs terrains... lesquels propriétaires ont été taxés de «gens malhonêtes qui font n'importe quoi», ne respectent rien en se permettant de stocker des matériaux sur leurs terrains. Si la restriction de circulation des véhicules peut être bénéfique, les associations ne partagent pas l'avis de la ville sur l'état des terrains : cette friche naturelle a permis le développement d'un réservoir de biodiversité et l'accès en est libre.

### Désaccord

Il est curieux de constater qu'une fois de plus le projet d'aménagement ne s'adapte pas à la nature et au milieu existant, c'est, à l'inverse, la nature qui doit s'adapter au projet, laissant peu de choix à la biodiversité locale : enlever les arbres là où ils sont et en remettre là où ils ne sont pas, nier la richesse faunistique de l'existant pour justifier une transformation !

Si le chemin a effectivement besoin d'une remise en état et d'un entretien régulier, l'aménagement proposé est superflu et fera disparaître son côté sauvage existant : les cueilleurs de mûres, de noisettes, les amateurs de lieux préservés et d'observation de la faune et de la flore pourront passer leur chemin, place nette aura été faite sur un chemin aseptisé.

**EMMANUELLE WICQUART,** ■■■  
PRÉSIDENTE DE BEZONS ENVIRONNEMENT

## LA ZONE DU STADE

À la suite de l'enquête publique qui a recommandé une évaluation environnementale, une étude faune-flore a été réalisée ; elle devait être terminée en septembre et ses résultats diffusés en octobre.

Mais la zone envisagée pour le futur stade, riche de beaucoup d'espèces d'oiseaux, notamment et d'espèces protégées, est qualifiée par la mairie de «dépotoir» où rien n'existe et rien ne vit ! C'est pourtant le terrain de chasse du Faucon crécerelle et une zone de nidification de différents types de fauvettes et du Rossignol philomèle.



RACCORD'S IDF

Selon la ville, il n'y aura pas besoin de faire une demande de dérogation espèces protégées car il n'y en a pas sur le site... Ceci est en totale contradiction avec les inventaires réalisés par la SNCF et la LPO qui ont recensé sur site plusieurs espèces protégées.

De plus, pour justifier qu'il faille couper les arbres présents et même les buissons de plus d'un mètre de haut, référence est faite aux exigences du PPRI (plan prévention du risque inondation) !

Enfin, il n'est pas prévu de zone de compensation à la disparition des trois hectares de zone naturelle. Dans le «meilleur des cas», c'est-à-dire si vraiment une compensation devait être envisagée, elle pourrait être réalisée dans les hauts de Bezons... Nous sommes ici en bords de Seine sur une trame verte et bleue... Le martin-pêcheur devrait donc se passer d'eau !



AVEC L'AIMABLE AUTORISATION DE © CHRISTIAN MARS



## En savoir un peu plus sur le Cerf élaphe

Cet article fait suite à la présentation du cerf dans le Val-d'Oise (Agora n° 36 de mai 2017)

**LE CERF** est un animal majestueux et... impressionnant si on le croise au coin d'un bois! Et cela peut arriver au moment du brame. Aussi faut-il faire attention de ne pas «déranger» les animaux dans cette période si intense pour eux. Car superbe, il l'est avec ses 250 kg (150 kg en moyenne). Sa taille au garrot est celle d'un cheval de taille moyenne! Quant à la biche, de 80 kg en moyenne, elle peut atteindre 120 kg.

### Fin d'été, le brame

Le brame, on l'a dit, est un grand moment récurrent pour l'espèce: tous les fins août-mi-septembre, biches et cerfs se retrouvent sur des places bien particulières appelées places de brame.

Les vieilles biches entrent en œstrus les premières et emmènent la harde sur ces places, rejointes par les cerfs qui tentent de s'approprier un harpail\*. Le raire a lieu en cette période tout au long de la journée avec de plus fortes poussées le matin et le soir. C'est un très bref ou

long «meuglement», rauque, assez saisissant pour qui l'entend la première fois, qui résonne de loin pour bien marquer le territoire. C'est à ce moment que les plus jeunes – voire les plus âgés – essayent de prendre la place du dominant, ce qui entraîne des combats qui peuvent être meurtriers quand les cerfs restent «enlacés» ou se blessent avec leurs bois (2 à 3 % des coiffés meurent dans ces combats).

### Quand le cerf perd la tête

On connaît le cerf spectaculaire avec ses bois ou andouillers (ce ne sont pas des cornes), mais il faut le voir quand il les perd vers février. Il peut alors prendre un air un peu penché, s'ils ne tombent pas en même temps, et perd quelque peu de sa superbe!

La repousse dure 120

jours et les bois se couvrent d'un velours (ce qui donne un très bel aspect arrondi et doux).

Ces velours deviennent plus «guenilleux» quand ils commencent à se détacher en lambeaux. Si les biches ont besoin d'une riche nourriture quand elles sont allaitantes, c'est au moment de la repousse de ses bois que le cerf a besoin de calcium et autres minéraux.

Quand les velours sont tombés, la cicatrisation est terminée et nous retrouvons notre cerf dans toute sa majesté. Mais cette parure de roi a son revers: elle pèse 5 à 7 kg à l'âge adulte. Cette beauté va diminuer au-delà de quinze ans car la dentition du cerf se détériorant (ni dentiste ni mutuelle!), le cerf va nettement moins bien se nourrir et faute de nourriture ses bois vont régresser: c'est le ravalement.

### Corridors écologiques, la condition de leur épanouissement

Mais le cerf qui ne vit avec les femelles que pendant la période du rut a besoin de se déplacer. Il en est empêché par de nombreux obstacles créés par l'homme: enclos, routes, voies ferrées, etc. Il est donc indispensable de surveiller tout aménagement urbanistique qui empêcherait ces déplacements et d'obtenir à chaque grand chantier (routiers ou ferrés) les bioponts nécessaires pour maintenir la viabilité des corridors écologiques. Sinon la trame verte et bleue n'existe que sur le papier.

JEAN DELAFORET, VOE ■■■

*Cervus elaphus*  
 Jusqu'à l'âge de 6 mois, le petit (mâle ou femelle) est appelé faon.  
 De 6 mois à 1 an: la femelle reste un faon, le mâle est appelé hère (il n'a pas de bois).  
 De 1 an à 2 ans: le jeune mâle est appelé dague, la femelle est appelée bichette.  
 Biche: femelle âgée de + 2 ans



NICOLAS MACQUET

\* HARPAIL : GROUPE DE BICHES ET DE JEUNES CERFS.

Internet fourmille d'informations sur l'espèce. Voir entre autres le site de l'ONCFS [oncfs.gouv.fr](http://oncfs.gouv.fr)



AGGGVO



NICOLAS MACQUET



AGGGVO